



*Municipalité de
Napierville*

260 rue de l'Église
Napierville, Qc, J0J 1L0

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LES JARDINS-DE-NAPIERVILLE
MUNICIPALITÉ DE NAPIERVILLE

**Avis public d'entrée en vigueur des règlements
Z2019-14-1 et Z2019-14-2**

Veillez prendre avis que lors d'une séance de son conseil tenue le 3 juillet 2025, la Municipalité de Napierville a adopté les règlements suivants :

- ***Règlement résiduel numéro Z2019-14-1, intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro Z2019 et ses amendements »***
- ***Règlement distinct numéro Z2019-14-2, intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro Z2019 et ses amendements »***

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Règlements approuvés par les personnes habiles à voter le 14 juillet 2025;

Ces règlements ont été approuvés par le conseil de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville le 10 septembre 2025. Le certificat de conformité à l'égard de ce règlement a été délivré le 11 septembre 2025. Les *Règlements numéro Z2019-14-1 et Z2019-14-2* sont donc en vigueur depuis le 11 septembre 2025.

Tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la municipalité au bureau situé 260, rue de l'Église à Napierville ou sur le site de la municipalité au www.napierville.ca sous la rubrique « Règlements ».

DONNÉ À NAPIERVILLE, CE 19 SEPTEMBRE 2025

JULIE ARCHAMBAULT
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE